

## L'IMPACT DU MOUVEMENT A L'HEURE DE LA PAIX DU TRAVAIL : UNE DEFAITE SUR TOUS LES FRONTS ?

A partir du milieu des années trente, le monde occidental bascule dans une nouvelle ère et les anarchistes n'en font plus partie qu'en apparence<sup>1</sup>. Il y a bien sûr le grand espoir porté par l'anarcho-syndicalisme espagnol, qui répond au déclenchement de la guerre civile de 1936 par la collectivisation partielle des terres et des usines ; un espoir bien vite douché par la réalité des forces politiques et militaires en présence. Au niveau local, Genève assiste aussi aux sursauts locaux d'un syndicalisme d'action directe qui ne disparaît pas en un jour. Il n'empêche : à partir de 1937, le mouvement s'est tari aussi bien au niveau mondial, avec la « montée des périls » et la défaite annoncée en Espagne, qu'au niveau genevois, avec une F.O.B.B. délaissant l'action directe et un groupe du Réveil déliquescents. Ce changement de paradigme a été relativement brutal, même si des signes avant-coureurs peuvent être observés dès la généralisation de la crise économique mondiale.

Face au durcissement des relations internationales et au bruit des bottes qui résonne dans toute l'Europe, le gouvernement suisse a réagi en réprimant de plus en plus durement les éléments jugés séditionnels. *Le Réveil* en souffrira particulièrement. A gauche, la crise généralisée et la crispation entraînée par les deux totalitarismes, fascistes et communistes, pousse le parti socialiste à revoir son programme de façon plus réformiste et à entamer une intégration complète à l'Etat suisse. Le Congrès de Lucerne (1935) met en avant la défense de la démocratie. Les idéaux antimilitaristes du P.S.S. sont dès lors rejetés par une faible majorité, qui acceptera la nécessité du ralliement à la Défense nationale<sup>2</sup>. Contrairement à la tactique choisie par le voisin français, toute politique de front commun avec le communisme est exclue. Cette option de collaboration, plutôt de coopération, se traduit côté ouvrier par la Paix du Travail (1937), dans le secteur métallurgiste, soit une nouvelle façon de penser les relations syndicats-patronats, sur une base de partenariat.

L'anarchisme se trouve par principe aux antipodes de ces deux évolutions. Mais, bien affaibli et isolé, il doit faire face et se résigner. La clandestinité sera bientôt sa seule porte de sortie, à l'égal de son frère ennemi communiste. Mouvement en marge, l'anarchisme finira par devenir complètement marginal. A Genève, l'union fraternelle du Réveil devient alors un lointain souvenir, en raison surtout de certains développements syndicaux. Les données du problème se sont inversées : si la F.O.B.B. genevoise a offert au groupe une renommée

---

<sup>1</sup> « Quelque mois après [la défaite espagnole], l'éclatement de la nouvelle guerre mondiale allait bouleverser l'Europe sans que les forces anarchistes puissent infléchir un tant soit peu le cours des événements. » MANFREDONIA, *op. cit.*, p.107.

<sup>2</sup> DROZ, *op. cit.*, p.287. Le P.S.S. apportera même sa pierre à l'édifice culturel de Défense nationale spirituelle, pensée dans les milieux conservateurs dès 1933. Trois variantes de la Défense spirituelle peuvent être démarquées : néoconservatrice, libérale et progressiste. La dernière concerne les socialistes. Voir MOOSER Josef, « Die 'Geistige Landesverteidigung' in den 1930er Jahren », in *Schweizerische Zeitschrift für Geschichte*, Vol.47, Nr.4, 1994.

intéressante, la responsabilité de ce même syndicat est directement engagée quant à la dissolution du Réveil – avec l'aide appuyée des tumultes internationaux et de la répression fédérale, il est vrai. Alors, faut-il conclure à la défaite de l'anarchisme suisse sur tous les fronts (syndicaux, politiques et culturels) ? Il est temps de dresser la « revue d'inventaire » de l'utopie libertaire.

## XI. La déliquescence anarchiste lors de la « montée des périls »

La combinaison négative de facteurs endo- et exogènes explique la progressive descente aux enfers de l'anarcho-syndicalisme genevois. La dégradation de l'un des facteurs interagit avec le tout et la propagation de ce phénomène entraîne une spirale négative. L'anarcho-syndicalisme est à la fois victime d'une implosion, provoquée par les trajectoires divergentes de Bertoni et de Tronchet, et d'une explosion, conséquence de la « dispersion » espagnole et de l'uniformisation sociale helvétique.

### 9.1. Un Réveil douloureux (1936-1939) : l'implosion croissante du Groupe

Au sein de la F.O.B.B. genevoise, la grande césure entre anarchisme et syndicalisme intervient avec la professionnalisation syndicale de Lucien Tronchet, effective au 1<sup>er</sup> janvier 1936. Cet événement-pivot provoque d'abord de vifs débats au sein du groupe, avant d'aboutir au début des années quarante au départ d'une bonne partie des militants fidèles à Tronchet. Bertoni ne pouvait cautionner la voie institutionnelle suivie par Tronchet, en négation des principes anarcho-syndicalistes de base. Ceux-ci étaient attachés à l'engagement bénévole, au contact de la « base » et des conditions de travail sur les chantiers. *Le Réveil* du 1<sup>er</sup> mai 1932, citant Malatesta, avait notamment rappelé le danger d'une fonction syndicale rémunérée, comparant la permanence syndicale au parlementarisme dans le champ politique<sup>3</sup>. Dans les justifications qu'il donne, que ce soit en 1947 ou en 1979, Tronchet rappelle qu'il ne pouvait plus trouver de travail sur la place genevoise du fait de sa mise à l'index patronal<sup>4</sup>. Un exemple concret est répertorié en avril 1933 : engagé sans autorisation, Lucien Tronchet est renvoyé sans ménagement de l'entreprise Zschokke<sup>5</sup>. En 1935, son engagement au sein de la C.O.G.B. aurait même commencé à poser problème. Exposant son

<sup>3</sup> *Le Réveil anarchiste*, 1<sup>er</sup> mai 1932.

<sup>4</sup> Voir TRONCHET (1979), *op. cit.*, p.112 et ALT, N.1.1/9, TRONCHET Lucien, *Un penseur anarchiste, Luigi Bertoni, 1872-1947. Un anarchiste d'action, Lucien Tronchet, 1902-198.*, s.l.n.d. [1947]. Dans ces mémoires, Tronchet se qualifie à partir de 1936 d'« agitateur professionnel », un terme antinomique pour le mouvement : dans le bréviaire anarchiste, l'« agitateur » est la forme la plus valorisée de militantisme, celui qui éveille les consciences de ses contemporains. Or, selon les libertaires, l'agitation ne pouvait passer du côté du salariat, car le militant devait rester un « porte-parole » de sa condition ouvrière. Voir BOUSSINOT, *op. cit.*, p.3.

<sup>5</sup> ALT, Déclaration de Conrad Zschokke, Genève, 10 avril 1933 : « Je déclare que je ne puis garder au service de la SA Conrad Zschokke Mr. Lucien Tronchet, qui a été engagé sans mon autorisation. » La signature est du directeur F. Walty.

cas de conscience à la Centrale, Tronchet accepte de transformer ses fonctions de secrétaire et président de la section genevoise en poste de salarié<sup>6</sup>. La rupture entre Luigi Bertoni et son héritier désigné<sup>7</sup> est dès lors consumée, même si les deux hommes garderont des relations publiques exemptes de toute animosité. Dans les colonnes du *Réveil*, aucun indice ne laisse filtrer une quelconque différence de vue. Tronchet continue d'ailleurs régulièrement à signer la « Tribune syndicale », bien que son frère Henri s'y profile de plus en plus. Lucien entame même le voyage d'Espagne comme compagnon de Bertoni. Les deux hommes ont commenté d'une voix unanime la situation ibérique lors de différentes conférences organisées par la F.A.R. Enfin, Tronchet prendra toujours activement part aux réunions du groupe, selon les rapports de police, au moins jusqu'à son emprisonnement pour refus de servir (1940). Outre les témoignages ultérieurs, il faudra chercher dans les archives fédérales un exemple, unique à notre connaissance, de conflit entre les deux hommes. Lors d'une réunion du groupe en mai 1938 :

une vive altercation s'éleva ensuite entre le président Louis Bertoni et Tronchet Lucien, au sujet du genre de vie de ce dernier. Bertoni lui reprocha véhément le luxe qu'il étalait journellement dans la rue, ce qui ne cadrerait nullement avec les principes anarchistes. Tronchet a répondu que le luxe lui était dû et qu'il aurait tort de ne pas s'en servir<sup>8</sup>.

Le débat est donc resté interne au groupe anarchiste. La dispute a dû durer un certain temps. Elle a même pu être occultée par les événements espagnols. Mais lors de la Deuxième Guerre mondiale, le gouffre devient trop grand. Face au choix de Tronchet, on crie d'un côté à la « trahison » (comme Henri Tronchet<sup>9</sup> ou André Bösiger<sup>10</sup>), alors que d'autres suivent l'orientation prise par leur meneur (comme Gustave Berger, Alexandre Burtin ou Adrien Buffat). La première attaque « frontale » à émerger des colonnes du *Réveil* interviendra

---

<sup>6</sup> TRONCHET (1979), *op. cit.*, p.112.

<sup>7</sup> M. Mantovani écrit dans *Il Libertario* milanais du 26 février 1947 que Bertoni avait préparé Tronchet et Frigerio à sa succession, mais que les deux l'avaient déçu. Voir BOTTINELLI, *op. cit.*, p.200.

<sup>8</sup> AF, E4320 (B) 1974/47, Bd. 62, C.4.1. Réveil, Anarchisten – Gruppe Genf 1937 – 1942, Rapport du 24 mai 1938. Autre exemple, en décembre 1938 : Lucien Tronchet et d'autres (Meizoz, Fellay, Henri Tronchet) « déploient actuellement une très grande activité, laquelle est totalement ignorée des autres camarades du groupe. Lucien Tronchet parcourt notre pays en tous sens et plusieurs de ses collègues se demandent quelle peut bien être son activité actuelle, et d'où il peut tirer ses ressources. [...] Les ouvriers affiliés à la F.O.B.B. sont actuellement astreints à verser mensuellement une somme minimum de 1.- en faveur des œuvres espagnoles. » *Idem.*, Rapport du 3 décembre 1938.

<sup>9</sup> AHT, 'Anars1', documentation sur le mouvement anarchiste en réponse à une lettre de J.P. Bottinelli en vue d'une publication, s.d., p.1.

<sup>10</sup> BÖSIGER (1992), *op. cit.*, pp.88-90. Dans ces pages, Bösiger charge son ancien chef : « [Tronchet] examina comment il pouvait sauver sa place de secrétaire permanent à la F.O.B.B. et, uniquement pour contrecarrer ses adversaires et concurrents, il entra d'office au Parti socialiste, en claquant bien entendu la porte du groupe anarchiste. Le malheur fut que toute l'équipe syndicaliste et anarchiste, à quelques exceptions près, le suivit au Parti. Toute l'aile combattante du mouvement fut ainsi liquidée par lui et embrigadée chez les socialistes. » Cette brouille se retrouve dans la dédicace. Bösiger dédie son livre « à la mémoire de Lucien Tronchet (celui d'avant la guerre) ».

seulement en août 1942, alors que Ludovici dénonce le projet de la route des Jeunes de Lucien Tronchet et d'Alex Burtin<sup>11</sup>.

Au début des années trente, si l'action directe est encore concrètement l'instrument syndical le plus utilisé par la F.O.B.B. genevoise, la section a connu un développement parallèle : celui de la bureaucratisation et de l'intégration (partielle) au paysage syndical suisse. Le syndicat s'est d'abord doté d'un premier secrétaire permanent, le caissier Charles Beyeler (1931). Cette nouvelle fonction se justifiait par l'augmentation de la charge administrative à fournir, en lien étroit avec la nouvelle loi d'assurance-chômage<sup>12</sup>. Beyeler avait rapidement été rejoint par Charles Balbi en août 1932<sup>13</sup>. Tronchet est donc le troisième « administrateur » syndical. Cette nouvelle arrivée confirme la tendance de structuration présente dans la section tout au long des années trente, parallèlement au développement national connu par l'U.S.S. A l'exception du baroud d'honneur de la fin 1935, cette évolution s'accompagne d'une relative perte de combativité – du moins d'une disparition progressive d'idéaux anarchistes – au profit d'une gestion plus « normalisée » du syndicat de la construction. En mai 1935, les statuts à caractère « révolutionnaire » de la section passent aux oubliettes. Cette information est tirée d'un échange entre l'avocat Maurice Poulet et le M.P.F. l'année suivante. Le dossier transmis par Poulet renseigne sur les statuts exacts de la section genevoise d'avant-mai 1935 :

La F.O.B.B. [...] à Genève a pour but, affirmé par ses statuts [...] « la prise en main de la production par les travailleurs (art.2) et elle soutient par des subsides ses membres qui subiraient des peines légales pour refus de service militaire, en cas de lock-out ou de grève ! (art.23) »<sup>14</sup>.

Intéressé par ces renseignements, le M.P.F. effectue des recherches supplémentaires et apprend que la F.O.B.B. « a, tout en continuant d'exister, renoncé à son inscription au Registre du commerce et été radiée [...] le 14 mai 1935<sup>15</sup>. » Remarquons qu'au niveau national, l'abandon officiel de l'idéal autogestionnaire aura lieu en 1940 au congrès de Zurich<sup>16</sup>.

<sup>11</sup> BOTTINELLI, *op. cit.*, p.198. L'organe du Parti du Travail, *Voix ouvrière*, attaque Tronchet en 1951 sur ce même sujet : « Tronchet [...] a trouvé son chemin de Damas sur la 'route des jeunes' ! Ce fut sa première 'réussite' dans la politique de collaboration. [...] On sait comment le journal de Bertoni, de l'intègre anarchiste [...] jugeait l'arriviste Lucien Tronchet : 'il était depuis très longtemps visible, écrivait-il, que Tronchet ne pouvait être dans notre mouvement qu'un bruyant oiseau de passage. Chez nous, il n'y a pas de râtelier. [...] une fois l'assiette au beurre conquise, leur révolution est faite'. » *Voix ouvrière*, 5 mai 1951.

<sup>12</sup> ASIB, Classeur 164, *Rapport annuel 1931*.

<sup>13</sup> *L'Ouvrier*, 17 août 1932. Tronchet répond aux critiques dans un article : « Si tous les grincheux voulaient tous faire leur devoir de militants révolutionnaires, il ne serait guère besoin d'avoir des secrétaires permanents. »

<sup>14</sup> AF, E4320(B) – Tronchet Lucien (1922-57), 1975/40, Bd. 39, C.8.335, Maurice Poulet (avocat), Rapport du 8 juillet 1936.

<sup>15</sup> AF, E4320(B) – Tronchet Lucien (1922-57), 1975/40, Bd. 39, C.8.335, Rapports du 23 juillet 1936, *Feuille officielle suisse du Commerce* du 19 mai 1935, p.1284. Maurice Poulet enverra alors une copie des statuts de la F.O.B.B. au M.P.F., non conservée ou reproduite à Berne.

<sup>16</sup> A ce moment-là, la F.O.B.B. entend mettre sur pied un système économique équitable, tout en assurant le bien-être matériel et spirituel de ces membres: « der Zweck des Verbandes ist, die geistigen und materiellen Interessen der Mitglieder zu wahren und zu fördern und, soweit möglich, in Verbindung mit der internationalen Arbeiterschaft eine gerechte Wirtschaftsordnung herbeizuführen. » Cité dans VUATTOLO, *op. cit.*, pp.484-489.

Outre le déménagement dans les locaux des Imprimeries populaires, l'évolution « réformiste » du syndicat genevois du bâtiment est également attestée par le changement observé dans les rapports annuels. Dès le rapport de 1934, la notion d'action directe est biffée par Lucien Tronchet. La balance entre anarchisme et syndicalisme semble avoir définitivement penché du côté de cette dernière. Les rapports suivants confirment cette hypothèse, avec un ton beaucoup plus « froid », calculateur, administratif. L'année 1936 a demandé moins de « combats », écrit-on par exemple : « nous avons récolté et surtout bien engrangé ce que nous avons semé<sup>17</sup> » explique Lucien Tronchet. Il rappelle que les dix-huit professions couvertes par la F.O.B.B. sont toutes sous la juridiction d'un contrat collectif. Le secrétaire syndical se dit fier de sa section, car elle se placerait au niveau des conventions de travail au premier rang suisse. Ce même rapport fait état d'un champ économique où les conventions de travail sont « organisées et contrôlées<sup>18</sup> » par la F.O.B.B.<sup>19</sup>. Il y a donc un double mouvement d'échange entre un conventionnalisme mieux accepté et efficient et un syndicat plus « respectable ». La bureaucratisation, corollaire de ce conventionnalisme, s'affiche même dans la structure physique des sources : le papier est de meilleure qualité, le texte plus structuré, les chiffres plus complets.

Les rapports avec la Centrale et l'U.S.S. sont eux aussi chamboulés. En 1937, sur l'impulsion de ces deux superstructures, la section genevoise met sur pied un groupe d'études<sup>20</sup>. Si les rapports annuels font état d'une perte *rhétorique* de combativité, une étude statistique des mouvements de revendications entre 1936 et 1939 confirme cette tendance dans les faits. La F.O.B.B. n'est plus en position de force dans le contexte économique genevois de crise généralisée. Dans le camp opposé, le syndicalisme chrétien-social a réussi à imposer son travail de division, alors que le patronat se montre désormais ferme et uni ; enfin, cette même fermeté est établie du côté du nouveau pouvoir politique en place à partir de la fin 1936. Une large coalition bourgeoise, l'Entente nationale entre radicaux, libéraux, indépendants et extrême-droite, a repris les rênes de l'Exécutif genevois.

## 9.2. La guerre d'Espagne : dispersion et désillusion

Des causes plus générales expliquent la perte d'influence anarchiste sur la F.O.B.B. Celle-ci s'inscrit dans une constellation internationale de plus en plus tendue. Dès 1933, le système

<sup>17</sup> ASIB, Classeur 164, *Rapport annuel 1936*.

<sup>18</sup> *Ibid.*

<sup>19</sup> Ces mêmes conventions collectives seront raillées par Luigi Bertoni quelques années plus tard, tirant le constat de la disparition du syndicalisme. Si le vieil anarchiste reconnaît la justesse des conventions collectives des années précédentes, il rappelle qu'elles se faisaient sur une base égalitaire, et non bureaucratique, et qu'elles étaient obtenues au moyen de l'action directe et de grèves spontanées par des groupes autonomes. Voir *Le Réveil*, mai 1942 et février 1944. Cité dans BOTTINELLI, *op. cit.*, p.193.

<sup>20</sup> ASIB, Classeur 164, *Rapport annuel 1937*.

issu du traité de Versailles vacille et le Japon puis l'Allemagne claquent la porte de la S.D.N. Le coup de grâce est donné à une institution à bout de souffle avec les dissensions concernant la question éthiopienne (1935-1936). Le mouvement anarcho-syndicaliste suit la majorité des organes ouvriers dans leur repli sur des positions défensives. Pourtant, un dernier grand sursaut se produit en Espagne et donne un élan et une renommée inédite à l'anarcho-syndicalisme. L'attention du groupe genevois est presque entièrement concentrée sur les événements qui se jouent en Catalogne. En effet, les forces unies de la Fédération Anarchiste Ibérique (F.A.I.) et de la *Confederación Nacional del Trabajo* (C.N.T.) ont partiellement mis en place leurs idéaux autogestionnaires, avec l'éclatement de la guerre civile en 1936<sup>21</sup>. Cependant, le soutien des régimes fascistes à Franco met rapidement fin à tout espoir de victoire libertaire, sans oublier la mise au pas du mouvement ouvrier opérée par les forces communistes (mai 1937). Durant plusieurs mois, des ouvriers et des paysans ont pourtant vécu l'anarchisme. Les Genevois n'y sont pas restés insensibles. Ils ont apporté une aide active depuis la Suisse, certains ont combattu. Une année plus tard, la date du 19 juillet 1936 reste en tout cas pour la F.A.R. :

l'une des plus glorieuses de l'histoire révolutionnaire et de l'anarchisme. Ce jour-là, un peuple presque désarmé sut, par son action directe et foudroyante, vaincre une armée et passer sans désemparer à la réalisation, certes imparfaite, du socialisme<sup>22</sup>.

Cette recherche entend rester la plus concise possible sur la question des rapports entre les anarchistes romands et la guerre d'Espagne. Un mémoire de Miguel Filgueiras Casal a déjà étudié le sujet en 2000<sup>23</sup>. Nous entendons simplement mettre en évidence l'impact de la guerre d'Espagne et de l'engagement de certains militants sur le groupe du Réveil, donc sur l'anarcho-syndicalisme de la F.O.B.B. Les événements espagnols offrent l'occasion à Luigi Bertoni et Lucien Tronchet de lancer leur dernière campagne commune. Les deux hommes donnent plusieurs conférences d'information. Ils se rendent surtout en octobre 1936 à Barcelone, à l'invitation d'un groupe d'engagés italiens, puis visitent le front de Huesca<sup>24</sup>. Les

---

<sup>21</sup> Fondée en 1910, la C.N.T. travaillait à l'éducation du peuple et à la préparation de l'insurrection. Elle est gagnée à la cause anarcho-syndicaliste par la F.A.I., faible en effectifs (5'000 adhérents), mais influente. La F.A.I. fonctionnait sur la base d'un réseau étendu de petits groupes d'affinité, des unités de base souveraines et autonomes. Des tentatives d'insurrection sont lancées dès 1932. Mais les choses prennent une tournure décisive lorsque Franco et les généraux lancent une contre-offensive en juillet 1936. L'anarcho-syndicalisme entame alors un mouvement de collectivisation à l'échelle de toute une région, la Catalogne. La propriété privée, l'argent et l'autorité centrale sont abolis. Les anarchistes sont en position de prendre le pouvoir en Catalogne. Ils décident pourtant de se concentrer sur la lutte antifasciste et les milices populaires, ainsi que sur le contrôle des collectivisations.

<sup>22</sup> Fédération Anarchiste Romande [Luigi Bertoni et Lucien Tronchet], *Le Réveil*, 24 juillet 1937.

<sup>23</sup> FILGUEIRAS CASAL Miguel, *Genève : les anarchistes romands et la guerre d'Espagne, ou une histoire des influences anarcho-syndicalistes au sein de la classe ouvrière genevoise*, Genève, Département d'Histoire générale, 2000.

<sup>24</sup> AF, E4320(B) 1975/40, Bd. 39, C.8.335. Tronchet Lucien (1922-57), Rapport du 5 octobre 1936. Voir aussi *Il Risveglio*, 31 octobre 1936. Tronchet et Bertoni s'y rendent en compagnie de Fernand Fellay et Léonce Meizoz, deux Ligueurs bien connus. A Barcelone, Bertoni donne un discours en compagnie des grands noms de l'anarchisme : Emma Goldman, Sébastien Faure ou Camillo Berneri.

contacts entre le groupe du Réveil et les combattants espagnols ont majoritairement revêtu la forme d'une aide matérielle ou humanitaire, sous extrême surveillance. En Suisse, l'Etat a rapidement édicté des décrets interdisant la participation des citoyens au conflit en cours, ainsi que les livraisons d'arme et les collectes « dont le but serait de soutenir ou de favoriser lesdites hostilités<sup>25</sup>. » Cela n'empêche pas les actions « illégales » de certains militants anarchistes, dont Lucien Tronchet<sup>26</sup>. Mais l'impact de la guerre d'Espagne sur les activistes de la F.O.B.B. sera surtout dû à l'engagement d'une poignée d'entre eux dans le conflit.

Le départ s'est d'abord fait de façon très spontanée. Des correspondants du *Réveil*, Domenico Ludovici et Guisepppe Ruozzi, sont sur place en août 1936<sup>27</sup>. Du côté des membres de la Ligue, Auguste Cornu part en septembre, rejoint par les Lausannois Octave Heger et Adrien Buffat en octobre. Une liste des engagés suisses pour la République espagnole a été établie par Nic Ulmi et Peter Huber<sup>28</sup> : y figurent les Ligueurs Gustave Berger, Fernand Chevalier, Jean Gerber et Emile Schira. Il y a donc bien eu un transfert provisoire et partiel des forces anarcho-syndicalistes des chantiers genevois au front espagnol. Pourtant, l'action du groupe anarchiste a surtout consisté à freiner les volontés d'engagement. Tronchet donne sept réponses de refus à des sollicitations d'engagés potentiels<sup>29</sup>. Le témoignage d'André Bösiger fait également état d'une dissuasion : Bertoni le convainc d'agir sur place<sup>30</sup>.

Cette tactique répondait peut-être à une logique de « rendement », l'aide matérielle suisse pouvant être plus profitable aux Républicains que l'engagement. Elle était surtout la résultante d'une prise de conscience relativement rapide des faibles chances anarchistes dans cette guerre civile. Déjà en mars 1936, donc avant le putsch franquiste, *Le Réveil* tirait la sonnette d'alarme : il pensait que « la victoire du front populaire en Espagne a permis une fois de plus d'enterrer l'anarchisme et les anarchistes<sup>31</sup>. » Précisons que *Le Réveil* suivait les

<sup>25</sup> *Recueil officiel des lois et des ordonnances de la Confédération Suisse*, 1936, t.52, pp. 661-662. Cité dans FARRE Sébastien, « Mouvement ouvrier genevois et refuge républicain espagnol durant la Seconde Guerre Mondiale », in VUILLEUMIER Marc et HEIMBERG Charles (éd.), *L'autre Suisse : 1933 – 1945, Syndicalistes, socialistes, communistes : solidarité avec les réfugiés*, Les cahiers de l'UOG, 2, Genève, Editions d'en bas, 2003, p.55.

<sup>26</sup> Miguel Filgueiras Casal défend la thèse de l'existence d'un réseau d'armes entre Genève et l'Espagne. Une lettre de Lucien Tronchet à Suchy (9 janvier 1937) mentionne par exemple une liste de matériel de milice impressionnante (545 mitraillettes !). Mais les preuves manquent pour confirmer ou infirmer cette thèse. Voir FILGUEIRAS CASAL, *op. cit.*, p.77-78.

<sup>27</sup> Selon MINNIG Albert, GMÜR Edi, « *Pour le bien de la révolution* », deux volontaires suisses miliciens en Espagne, 1936-1937, Marianne Enckell (trad.), Lausanne, CIRA, 2006, p.10. Filgueiras Casal parle également de Carlo Frigerio comme envoyé spécial. Voir FILGUEIRAS CASAL, *op. cit.*, p.48.

<sup>28</sup> ULMI Nic, HUBER Peter, *Les combattants suisses en Espagne républicaine (1936-1939)*, Lausanne, Antipodes, 2001, p.311 sq.

<sup>29</sup> FILGUEIRAS CASAL, *op. cit.*, p.50. Revenant sur l'année syndicale 1936, Tronchet enjoint les membres à « soutenir le peuple d'Espagne, en lutte pour sa libération, et de suivre de très près cette réalisation sociale. » Voir ASIB, Classeur 164, *Rapport annuel 1936*.

<sup>30</sup> BÖSIGER (1992), *op. cit.*, p.62. Henri Tronchet raconte qu'il voulait également partir, mais qu'il décide d'aider les combattants depuis Genève. Quant à Alex Burtin, il explique avoir accueilli des réfugiés espagnols. Cités dans WIST (1984), *op. cit.*, p.156.

<sup>31</sup> *Le Réveil*, 15 mars 1936.

événements espagnols de très près. Dès 1931 et la chute de la monarchie, un communiqué de l'Office libertaire de correspondance était régulièrement publié<sup>32</sup>. Mais c'est au cours de l'année 1936 que l'Espagne commence à occuper la première place éditoriale.

Au cours du conflit, la rupture fondamentale de l'anarcho-syndicalisme avec ses principes apolitiques intervient rapidement. Le diptyque C.N.T.-F.A.I. accepte par nécessité d'entrer dans le gouvernement catalan en septembre 1936, puis dans le gouvernement central en novembre. La militarisation des milices et la répression communiste de mai 1937<sup>33</sup> achèveront les derniers espoirs libertaires. En juillet 1937, la F.A.R. parle déjà de « défaite<sup>34</sup> ». L'explication donnée par Tronchet et Bertoni en appelle à de la « basse politique », aux « intrigues diplomatiques », à la « guerre italo-allemande » et à la « répression communiste ». Les deux Genevois parlent désormais d'une « lutte à mort du peuple espagnol. »

Il est déjà l'heure du retour pour la demi-douzaine de militants de la F.O.B.B. engagés en Espagne. En Suisse, l'emprisonnement ou la marginalisation les attendent. Beaucoup errent un temps en exil, en France notamment, pour éviter cette répression<sup>35</sup>. Surtout, le sentiment plus grave de défaite face aux fascismes et au stalinisme s'est installé. Les plus grands espoirs sont aussi ceux qui font chuter de plus haut. Dans l'imaginaire ouvrier, il se jouait plus que le simple sort de l'Espagne dans cette guerre : le destin du continent s'y préparait. « Les travailleurs de tous les pays risquent de payer cher leur manque de courage et de clairvoyance<sup>36</sup> » constate le rapport annuel 1938 de la F.O.B.B., en référence à la guerre civile espagnole. Le dernier mot est laissé à un Luigi Bertoni dépité, mais lucide. En 1942, il revient sur les causes du déclin anarchiste. Il voit dans le manque de liberté sociale, l'hypnotisme de la jeunesse pour le communisme et la défaite de la révolution espagnole l'explication de cette « espèce de dépression<sup>37</sup> » qui s'est emparée du mouvement définissant sa vie et son combat.

### 9.3. La répression étatique de l'anarchisme

La propagande du *Réveil* en faveur de la République espagnole a fait réagir l'Etat fédéral. Une première menace vise les conférences de Bertoni en novembre 1936, avant que les réprimandes n'augmentent au cours de l'année suivante. Les manifestations publiques de

<sup>32</sup> BETTINI, *op. cit.*, p.250.

<sup>33</sup> En mai 1937, Tronchet et Bertoni donnent une conférence à ce sujet intitulée : « Que se passe-t-il en Catalogne ? »

<sup>34</sup> Pour l'ensemble des citations, voir *Le Réveil*, 24 juillet 1937.

<sup>35</sup> Le M.P.F note que Fernand Chevalier tient un bar en France, à Nice, en janvier 1939. Voir AF, E4320 (B) 1974/47, band 62, C.4.1. *Réveil*, Anarchisten - Gruppe Genf 1937 - 1942.

<sup>36</sup> ASIB, Classeur 164, *Rapport annuel 1938*.

<sup>37</sup> « una specie di depressione, di paura e di scoraggiamento che ha invaso alquanto dei nostri, al non vedere nuovi elementi giovani sostituire i vecchi che scompaiono, al non ritrovarsi più in riunioni comunicanti la fede, l'entusiasmo, la volontà di dare e d'agire. » *Le Réveil*, septembre 1942. Cité dans BOTTINELLI, *op. cit.*, p.196.



soutien sont interdites, un camion aux couleurs de la C.N.T.-F.A.I. séquestré lors du 1<sup>er</sup> mai 1937 genevois<sup>38</sup>. A partir de 1938-1939, les rapports de la police de sûreté acquièrent une précision chirurgicale, à tel point que seule une « taupe » pouvait livrer de telles informations ; ou alors les murs de la rue de Coutance étaient bien minces... Les anarchistes se savaient surveiller : ils en jouaient parfois, comme lors de cette discussion préparant un attentat contre Mussolini, Hitler puis Franco<sup>39</sup>.

La montée des périls a amené l'Etat suisse à quitter son concept de neutralité « différentielle » pour retrouver une neutralité « intégrale » (mars 1938). La « démocratie autoritaire<sup>40</sup> » suisse a pourtant poursuivi une politique double à l'égard du mouvement ouvrier. L'oscillation est constante entre intégration (des éléments réformistes) et stigmatisation (des éléments « révolutionnaires »)<sup>41</sup>. Aux yeux de Berne, le groupe du Réveil fait évidemment partie de la seconde catégorie. Cette double évolution culmine au cours de la Deuxième Guerre mondiale. Les autorités interdisent les partis communistes et anarchistes (1940<sup>42</sup>), alors que le parti socialiste accède au Conseil fédéral trois ans plus tard<sup>43</sup>.

Les menaces d'interdiction à l'encontre du *Réveil* se sont multipliées dès 1936-1937<sup>44</sup>. Des attaques contre Hitler, Mussolini et le pape en octobre et novembre 1937 ont fait réagir la Commission consultative de la presse. En janvier 1938, le compte postal du *Réveil* est bloqué. En février 1938, les collaborateurs « étrangers ont été prévenus de n'avoir plus à fréquenter le Groupe du Réveil sous peine d'expulsion<sup>45</sup>. » Le couperet tombe finalement le 6 août 1940, avec les décrets interdisant les droits d'association et de propagande aux anarchistes, aux communistes et aux trotskystes. Continuant à paraître, *Le Réveil* sera officiellement interdit

<sup>38</sup> FARRE (2003), *op. cit.*, pp.55-60.

<sup>39</sup> « D'une conversation entre quelques membres, Lucien Tronchet a fait part des démarches qu'il avait entreprises concernant l'attentat qui avait été projeté contre Mussolini. Il a déclaré que la personne qu'il avait sollicitée avait nettement refusé, mais qu'actuellement, il était en pourparlers avec un émigré italien. » Voir AF, E4320 (B) 1974/47, band 62, C.4.1. Réveil, Anarchisten - Gruppe Genf 1937 - 1942, surveillance du groupe, 15 janvier 1939.

<sup>40</sup> BONJOUR Edgar, *La neutralité suisse, synthèse de son histoire*, Neuchâtel, La Baconnière, 1979. L'expression est utilisée par Edgar Bonjour en référence au système des pleins pouvoirs du Conseil fédéral durant la Deuxième Guerre mondiale. Or cette évolution est plus précoce. Dans les années trente, le droit de référendum est pratiquement annihilé par le recours extraordinairement fréquent à la clause d'urgence. « Une bonne partie des mesures prises par le gouvernement, en vertu des pleins pouvoirs, pour faire face aux difficultés dues aux guerres mondiales et à la grande crise, n'avait pas de fondement constitutionnel » note Georg Kreis. KREIS Georg, « Démocratie », in *DHS*.

<sup>41</sup> Pour une étude culturelle de ce fossé, voir SCHWAAR Karl, *Isolation und Integration, Arbeiterkulturbewegung und Arbeiterbewegungskultur in der Schweiz 1920-1960*, Basel, Helbing & Lichtenhahn, 1993.

<sup>42</sup> Notons que le Parti communiste genevois était déjà à l'interdit depuis juin 1937, avec l'accord de la majorité de la population.

<sup>43</sup> Le mouvement des « lignes directrices » (1936) a été fondamental pour désamorcer les dernières craintes de la droite conservatrice à l'égard des socialistes, ralliés à la Défense nationale. Voir « Démocratie de concordance », in *DHS*. Voir aussi HEIMBERG Charles, « 150 ans de résistance à l'Etat social », in *1848 - 1998 : 150 ans de luttes pour l'Etat social... et demain ?*, Les cahiers de l'U.O.G., Genève, U.O.G., 1999, p.12.

<sup>44</sup> Trois menaces successives d'interdiction sont parvenues à Luigi Bertoni (12 février 1936, 30 décembre 1937, 14 février 1939). Pour l'ensemble des informations du paragraphe, voir BOTTINELLI, *op. cit.*, pp.175-180.

<sup>45</sup> *Le Réveil*, 12 février 1938.

par le Ministère public le 24 août. Il entrera alors dans une période de clandestinité<sup>46</sup>. Le groupe tentera par tous les moyens de survivre, en ouvrant un nouveau local ou un nouveau compte postal. Mais les mailles du filet fédéral étaient beaucoup trop serrées, et le groupe trop affaibli<sup>47</sup>.

Quant à Lucien Tronchet, il est condamné en mars 1940 pour refus de servir à huit mois de prison, assorti d'une privation de droits civiques de cinq années<sup>48</sup>. La mise à l'écart de Tronchet ne s'arrête pas là : en juin 1941, un arrêté du Conseil d'Etat genevois modifie les règles du jeu pour la participation à l'Office cantonal de conciliation : « seules peuvent être mandataires les personnes de nationalité suisse jouissant de leurs droits civiques<sup>49</sup>. » L'Exécutif ne semble pas hésiter sur les moyens pour ostraciser un élément ouvrier devenu trop gênant pour la République.

Divisé, éparpillé, réprimé, le mouvement anarcho-syndicaliste genevois n'est plus que l'ombre de lui-même. Les septante ans de Luigi Bertoni sont emblématiques de cette désillusion. Dans une lettre d'invitation, Tronchet explique organiser cette fête « afin d'empêcher que notre vieux compagnon ne ressente une douloureuse impression de solitude<sup>50</sup>. » Un même déclin se retrouve dans les rapports syndicaux de la F.O.B.B. Celui de 1940, au ton particulièrement désabusé, parle de la difficulté des groupes à réunir une assemblée, des membres à payer leur cotisation<sup>51</sup>.

Après 1939, la collusion de l'ensemble des facteurs négatifs mentionnés n'a fait qu'empirer. L'anarchisme ne s'en remettra jamais. La démission d'une partie du groupe du Réveil s'explique peut-être par un conflit de personnes. Elle est plus sûrement le résultat de l'air ambiant, englué dans un pessimisme ravageur. Avec la Deuxième Guerre mondiale, les ruptures deviennent définitives. « Je ne voyais plus la possibilité d'une transformation de la société comme l'avaient imaginée les anarchistes, ça me paraissait utopique, surtout par rapport à la mentalité des gens<sup>52</sup> » se souvient Alex Burtin, entré au Parti socialiste. Comme lui, certains militants tirent le constat de l'échec et se tournent vers d'autres structures, plus

<sup>46</sup> De novembre 1940 à la fin de la guerre, le *Réveil* paraît sans titre, sous forme de petites brochures. Voir BLASER, *op. cit.*, p.830.

<sup>47</sup> En novembre 1940 par exemple, la police politique demande un droit de perquisition aux domiciles de Luigi Bertoni, Alex Burtin, Léonce Meizoz, Henri Tronchet et d'autres, les membres restés actifs dans le groupe. Voir AF, E4320 (B) 1974/47, Bd. 62, C.4.1. Réveil, Anarchisten – Gruppe Genf 1937 – 1942, 20 novembre 1940. Les domiciles d'Elie Huguenin, Maurice Armand et Pierre Vuignier sont également visés.

<sup>48</sup> *La Gazette de Lausanne*, 7 mars 1940. C'est Luigi Bertoni qui défend Lucien Tronchet lors de son procès. A cette occasion, une brochure antimilitariste tirée à 3'000 exemplaires, *Face à la guerre*, est distribuée. Suite à cette diffusion, la peine de Tronchet sera augmentée de trois mois.

<sup>49</sup> AF, E4320(B) 1975/40, Bd. 39, C.8.335. Tronchet Lucien (1922-57), Arrêté modifiant l'arrêté du Conseil d'Etat instituant un office cantonal de conciliation des 11 octobre 1918, 6 décembre 1919 et 11 mars 1936, 20 juin 1941.

<sup>50</sup> Notons à cette occasion que toutes les invitations postées par Lucien Tronchet ont été ouvertes par le M.P.F. Voir AF, E4320(B) 1975/40, Bd. 39, C.8.335. Tronchet Lucien (1922-57), Tronchet à Carlo Frigerio, Genève, 15 février 1942.

<sup>51</sup> ASIB, Classeur 164, *Rapport annuel 1940*, [peut-être l'œuvre de Charles Balbi].

<sup>52</sup> Cité dans WIST (1984), *op. cit.*, p.139.

« participatives ». « On s'était bagarrés pour l'amélioration de nos conditions de vie, maintenant, on faisait des lois. Et c'était peut-être bien que certains de nos militants soient présents<sup>53</sup> » résume Gustave Berger. Si l'on suit Filgueiras, Lucien Tronchet passe au Parti socialiste en 1945<sup>54</sup>. Son frère Henri passera lui secrétaire syndical permanent en 1946<sup>55</sup>. Dans le monde d'après-guerre, Luigi Bertoni se rend bien compte de l'isolement dans lequel il se trouve. Dans une lettre adressée à Giovanna Berneri en décembre 1945, il dénombre une douzaine de militants restés fidèles au poste :

i migliori e più capaci compagni di qui, intendo i francesi, datisi al sindacalismo non contano più nulla per l'anarchismo [...]. Non c'è più un gruppo francese et gli italiani sui quali posso contare sono una dozzina<sup>56</sup>.

En décembre 1946, Bertoni arrête d'écrire. Il meurt un mois plus tard. *Le Réveil* continuera à paraître, mais la disparition de Bertoni lui a ôté son âme. Janvier 1947 marque ainsi la fin symbolique de l'anarchisme ouvrier en Suisse romande<sup>57</sup>.

## X. Nouvelles modalités dans les rapports de travail

Parallèlement à la déliquescence de l'anarchisme genevois, l'activisme de la F.O.B.B. connaît un déclin certain, en comparaison surtout à la valeur qui était sienne au début des années trente. Le syndicat doit composer avec un Etat et un patronat revigorés, au moment où l'encadrement des forces ouvrières n'a plus l'effet escompté. Le corporatisme, s'il n'a pas entraîné le mouvement dirigé par Tronchet dans la défaite, a porté des coups sérieux à ses visées hégémoniques. En avril 1937 par exemple, une grève éclate dans l'entreprise Antonietti. Comme souvent dans pareil cas, un accord parallèle est signé avec les syndiqués corporatistes. La police occupe l'entreprise, mais cette fois-ci, la F.O.B.B. capitule<sup>58</sup>. L'intransigeance d'Antonietti va se reporter sur l'ensemble du patronat de la construction. L'exemple le plus frappant (et contradictoire) du tournant pris par les rapports économiques dans la société genevoise de la deuxième moitié des années trente est fourni par la loi Duboule. Elle jette une lumière crue sur les ambiguïtés des rapports entre Etat, syndicats et patronat.

<sup>53</sup> *Ibid.*

<sup>54</sup> FILGUEIRAS CASAL, *op. cit.*, p.108.

<sup>55</sup> Henri entrera au Parti socialiste en 1949. Voir JEANNERET Pierre, « Henri Tronchet (1915-1993) », in *Cahiers AEHMO*, no 10, 1994, pp.107-108.

<sup>56</sup> Cité dans ROSSI Italino, *La Ripresa del movimento anarchico italiano e la propaganda orale dal 1943 al 1950*, Pistoia, Erre elle, 1981, p.217. Voir BOTTINELLI, *op. cit.*, p.200.

<sup>57</sup> Jusqu'en 1950, *Le Réveil* continue de paraître mensuellement avec la participation de Frigerio, de Bösiger, de Ludovici, d'Alfred Amiguet.

<sup>58</sup> « On peut voir dans cet affrontement l'expression de l'état d'esprit des travailleurs du bâtiment pendant ces années. Lassés de longues luttes dont les résultats sont immédiatement rongés par l'approfondissement de la crise, frappés par un taux de chômage très élevé, confrontés à un patron inflexible, les travailleurs sont plus difficilement mobilisables que jadis. » GILARDI, *op. cit.*, p.65.

### 10.1. La loi Duboule à Genève, une alliance radicale et corporatiste contre la F.O.B.B.

La Loi Duboule a déjà fait l'objet d'une étude approfondie, œuvre de Paolo Gilardi<sup>59</sup>. Nous reprenons ses conclusions, tout en tentant de montrer l'originalité de l'influence anarchiste sur la gestation et l'application de la loi. Cette dernière constitue à notre avis la réaction politique la plus *radicale* (aux deux sens du terme) donnée à l'action syndicale directe. La L.A.B. s'était appuyée sur la légitimité des conventions de travail pour justifier son existence et connaître le succès au début des années trente. Face à l'impuissance de la solution répressive et pour court-circuiter le droit de regard ouvrier sur les chantiers, les libéraux genevois choisissent de s'allier au mouvement corporatiste et opèrent un virage conséquent sur leur droite. La loi Duboule constitue une tentative d'imposer le système des conventions collectives à toute une branche industrielle et à ses acteurs, sous le patronage étroit de l'Etat. « Notre formule [d'égalité formelle entre employeurs et employés] ôte aux syndicats toute possibilité d'hégémonie » explique le député Duboule<sup>60</sup>.

En mai 1935, à une époque où le syndicalisme d'action directe constitue encore une menace sérieuse, un projet législatif émanant du Parti radical est présenté devant le Grand Conseil. Ayant pour objet les contrats de travail, il entend « prévenir des recours à la violence », et « garantir d'une manière efficace le droit des contractants<sup>61</sup>. » Deux projets corporatistes avaient précédemment été refusés par l'opposition socialiste et radicale. Bien que niant ses principes économiques fondamentaux, le Parti radical reprend cette idée « donnant force légale obligatoire aux contrats collectifs de travail<sup>62</sup>. » Ce revirement « interventionniste » est pensé explicitement comme une réponse à l'extrême-gauche anarchiste. Le député Duboule entend « ne pas laisser agir à sa guise une espèce de sous-gouvernement autoritaire, susceptible et illégal, la F.O.B.B<sup>63</sup>. » Avec ce système contractuel, toute action directe sur un chantier devient aussi bien illégal qu'illégitime, la convention s'imposant de force aux parties contractantes. Le projet Duboule prévoit que les organisations syndicales compétentes doivent « exclusivement s'inspirer du principe de la collaboration des classes et exclure tout recours à la violence<sup>64</sup>. » Le projet est amendé durant l'année 1936, dans un jeu de négociations entre radicaux et corporatistes, rapprochés par le climat général d'entente nationale. Finalement, le terme d'« organisation professionnelle » groupant patrons et ouvriers est biffé, sous pression radicale. En contrepartie, il est prévu que le Conseil d'Etat ait

<sup>59</sup> GILARDI Paolo, *De la « Genève rouge » à la Paix du Travail, Mouvement ouvrier et patronat genevois face à la question de la paix sociale, 1935 – 1938*, Genève, Editions Que Faire ?, 1987.

<sup>60</sup> Cité par *La Suisse*, 27 février 1937.

<sup>61</sup> *Mémorial des séances du Grand Conseil*, tome I, Genève, Imprimerie Albert Kundig, 1935, séance du 11 mai 1935, pp.805-806.

<sup>62</sup> *Ibid.*

<sup>63</sup> *Le Genevois*, 14 septembre 1935.

<sup>64</sup> *Le Genevois*, 19 juin 1935.

le pouvoir de décréter les contrats obligatoires pour tous. Et si aucun accord n'intervient après dix-huit mois, l'Exécutif doit promulguer un contrat-type<sup>65</sup>.

Le 17 octobre 1936, la loi est acceptée. C'est la première de ce type en Suisse. La manœuvre des partis nationaux est habile, car les partis ouvriers sont pris au dépourvu. En apparence, ces derniers ont tout à gagner d'une telle législation. Les anarchistes ne demandaient-ils pas constamment le respect des conventions ? De plus, les socialistes ne peuvent se lancer dans une campagne référendaire à un mois des élections, contre un projet de prime abord favorable aux travailleurs. Malgré un désaccord formel concernant l'intervention possible du Conseil d'Etat dans les conflits de travail, l'U.S.C.G. ne se lance pas dans une campagne référendaire, une décision prise par l'assemblée du 9 décembre 1936 – à la fois par calcul et par aveu de faiblesse. D'un côté, certains préfèrent attendre que la loi soit défavorable aux travailleurs pour la porter devant le Tribunal fédéral. De l'autre, on espère pouvoir tirer profit d'une telle loi et amener les patrons les plus réfractaires à signer des conventions collectives. A un niveau purement anarchiste, *Le Réveil* se montre plus tranché et refuse une loi qu'il juge biaisée dès le départ :

Nous pensons être assez grands garçons pour faire nos affaires nous-mêmes, et nous passer surtout d'un absurde arbitrage qui ne pourra être la forme de justice qu'entre libres et égaux<sup>66</sup>.

Comment la F.O.B.B. se positionne-t-elle sous le régime de la Loi Duboule ? Dans son rapport annuel de 1937, le syndicat condamne unilatéralement le fait que « la Loi Duboule devait surtout être une machine de guerre dans les mains du gouvernement et des corporatistes<sup>67</sup>. » Les mouvements ont été extrêmement nombreux pour la construction cette année-là, nous dit le rapport, puisque les dix-sept conventions ont été remises en question. C'est finalement la grève des vitriers de mai 1937 qui fait sonner l'heure de la réaction syndicale. Les chrétiens-sociaux se désolidarisent de la grève, signent un accord séparé et reprennent le travail sous protection policière. La F.O.B.B. est impuissante, d'autant plus que la presse bourgeoise annonce la reprise du travail. Un premier vote ouvrier régi par la loi Duboule est alors mis sur pied, pour savoir quel syndicat est le représentant majoritaire, donc légitime, de l'opinion des vitriers. Le syndicat corporatiste l'emporte par vingt voix contre quinze, et deux abstentions<sup>68</sup>. La F.O.B.B. ne laisse pas traîner les choses. Elle charge son avocat habituel, Charles Dicker, de déposer un recours « contre l'arrêté du Conseil d'Etat de Genève du 31 août et la loi Duboule<sup>69</sup>. » Ce dernier aboutit devant le Tribunal fédéral, qui

<sup>65</sup> Voir GILARDI, *op. cit.*, p.38 sq.

<sup>66</sup> *Le Réveil*, 19 octobre 1935.

<sup>67</sup> ASIB, Classeur 164, *Rapport annuel 1937*. La section genevoise établit aussi un bulletin complet présentant les différents débats amenés par la Loi Duboule en son sein. Voir ASIB, Classeur 142, *Le conflit du bâtiment à Genève 1937*, Rapport de la section F.O.B.B., s.d.

<sup>68</sup> « Belle victoire du syndicat corporatif des ouvriers vitriers », *Le Journal de Genève*, 28 août 1937.

<sup>69</sup> ALT, C.1.9.

déclare la loi anticonstitutionnelle le 4 mars 1938. Cette dernière portait atteinte à la liberté du commerce et de l'industrie<sup>70</sup>. La F.O.B.B. remporte là sa dernière « grande » bataille avant-guerre.

En épilogue, il est intéressant de constater le grand saut idéologique effectué par le syndicat majoritaire de la construction. A la fin des années vingt, la F.O.B.B. genevoise justifiait les actions directes de la Ligue en se basant sur l'impuissance du gouvernement à faire respecter les conventions collectives. Dix ans plus tard, elle fait justement appel à la non-interférence entre domaine privé et domaine public pour rendre caduque une loi qui ne l'arrangeait plus du tout.

#### 10.2. La Paix du travail, négation du syndicalisme d'action directe

L'avant-guerre voit les forces économiques suisses opérer un changement complet de paradigme. Le 19 juillet 1937, les syndicats ouvriers et patronaux de la métallurgie signent l'accord dit de la « Paix du Travail. » Celui-ci représente le pendant syndical, d'inspiration U.S.S., à la politique socialiste d'intégration aux structures de Défense nationale. Créé peu de temps auparavant (février 1937), le Mouvement des lignes directrices s'inscrivait dans la même tendance. La formule de juillet 1937 n'est pas une convention collective au sens de la loi de 1911<sup>71</sup>. Ne comportant aucune contrainte sur les conditions de travail (salaires, horaires, etc.), son principe consiste à établir un nouveau système de partenariat social : les conflits collectifs doivent être réglés par la voie de la négociation entre les deux parties, alors que les moyens de lutte, grèves ou lock-out, sont abolis. L'essence même du syndicalisme d'action directe développé par l'anarcho-syndicalisme genevois est dès lors complètement annihilée de cette ligne « officielle ».

L'idée sous-jacente consistait à maintenir ou augmenter la compétitivité de l'exportation suisse sur le marché international, une année après que le Conseil fédéral ait choisi de dévaluer le franc<sup>72</sup>. La Paix du Travail va profondément modifier le paysage des rapports économiques helvétiques, surtout à partir de la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Bien vite mythifiée, la clause de « Paix » devient dans la Suisse de la deuxième moitié du XXème

<sup>70</sup> PERROUD François-Xavier, *La vie parlementaire dans le canton de Genève de 1929 à 1939*, Fribourg, Editions universitaires, 1972, p.101.

<sup>71</sup> L'accord conclu par le président de la F.O.M.H., Konrad Ilg, et l'Association patronale suisse de l'industrie des machines est pensé en réaction aux interventions étatiques dans le domaine économique. Au début 1937, le Conseil fédéral proposait une procédure de conciliation obligatoire réglée par l'Etat. Le refus des organisations économiques les pousse à penser un nouveau système de partenariat social, autonome du pouvoir politique. Voir *La valeur du travail, op. cit.*, p.153.

<sup>72</sup> Les syndicats étaient dès lors d'accord que le maintien de la production comportait de plus grands gains pour les travailleurs qu'une éventuelle démarche frontale. Précisons encore que les rapports économiques du secteur métallurgique sont marqués par un patronat bien plus puissant que celui du bâtiment. De plus, la conjoncture économique suisse a connu un redémarrage à partir de 1937. La politique de réarmement n'y est pas étrangère. Elle concernait en premier lieu le secteur métallurgique.

siècle partie intégrante de l'identité nationale officielle. Son impact sera même plus culturel que réellement économique, suivant Bernard Degen<sup>73</sup>. Mais s'il ouvre une nouvelle ère dans les rapports socio-économiques, l'accord de juillet 1937 constitue surtout l'aboutissement d'un long processus d'intégration pour l'U.S.S. L'histoire de la concertation patronale et ouvrière a connu des prémices dans l'ensemble de l'entre-deux-guerres. La mise en contexte précédente a montré sa lente imposition dans les années vingt. Un complément d'informations pour les années trente doit être apporté. En 1929, l'U.S.S. avait proposé une première Paix du Travail. Comme cette offre comportait des mesures normatives concernant les conditions effectives de travail, elle est rejetée par le patronat. A partir de 1932, les négociations, souvent extrêmement dures, prennent le dessus sur les conflits au niveau national<sup>74</sup> – *Kooperation statt Konfrontation*, selon la formule consacrée<sup>75</sup>. Entre 1934 et 1936, les mouvements de grève lancés sur le territoire national deviennent dérisoires<sup>76</sup>. Genève constitue pour un temps une exception, mais suivra cette tendance avec un léger décalage, à partir de 1936.

L'accord de juillet 1937 n'a pas provoqué une vague d'opposition conséquente dans la Genève ouvrière. L'U.S.C.G. juge même la mesure favorable. Seule la F.O.B.B., dans une interview de Lucien Tronchet, dit ne pas « se leurrer » sur toute idée de « paix » du travail<sup>77</sup>. Cette opposition restera strictement idéologique. L'esprit de la section genevoise à cette époque est déjà trop désabusé pour se lancer dans une opposition structurée – d'autant plus que la clause concernait la métallurgie, que les syndicats connaissaient une longue tradition de non-ingérence entre eux et que l'objet ne semblait que peu concerner le canton de Genève<sup>78</sup>. Surtout, la véritable portée du document de 1937 ne pouvait pas être perçue par les contemporains.

La Paix du Travail est donc l'aboutissement d'une politique devenue dominante au sein de l'U.S.S. au cours des années vingt, qui s'impose définitivement à la faveur d'une conjoncture particulière, suite aux effets à long terme de la Grande Dépression<sup>79</sup>. Cette évolution s'est développée aux antipodes des principes anarcho-syndicalistes développés tout au long de ces années – sans oublier que la section genevoise de la F.O.B.B a aussi partiellement suivi cette

---

<sup>73</sup> DEGEN Bernard, « Arbeitsfrieden », in *DHS*. Le système de négociation globale, par branche nationale, s'imposera durant les Trente Glorieuses. Pour Roland Ruffieux, la Paix du Travail est l'un des creusets de la Suisse d'après-guerre, passée à une politique de « démocratie consensuelle ».

<sup>74</sup> *La valeur du travail*, op. cit., p.151. C'est paradoxalement le secteur du bâtiment, à la tradition de lutte la plus féroce, qui met sur pied les premières politiques concrètes de collaboration, celles qui lient syndicats, patronat et Etat, sous couvert des commandes de travaux publics.

<sup>75</sup> BUOMBERGER Thomas, *Kooperation statt Konfrontation, die Winterthurer Arbeiterschaft während der Krisenzeit der 1930er Jahre*, Winterthur, Stadtbibliothek, 1984.

<sup>76</sup> *Idem.*, p.150.

<sup>77</sup> *Le Travail*, 6 octobre 1937. Tronchet rappelle que le patronat du bâtiment n'a accordé de conventions que lors de mouvements de revendication ouvrière.

<sup>78</sup> Voir GILARDI, op. cit., p.115 sq.

<sup>79</sup> *Idem.*, p.20.

évolution dite « réformiste ». La crise traversée à partir de 1936 par la « bande à Tronchet » s'installe donc dans un développement syndical qui la dépasse. Sur un plan symbolique, la Paix du Travail signe par anticipation l'arrêt de mort de l'option libertaire suivie par une importante frange du mouvement syndical genevois. Elle interagit négativement avec le délitement du groupe genevois d'action directe.



## CONCLUSION

Sur le temps moyen, celui de l'entre-deux-guerres, notre histoire de l'anarcho-syndicalisme genevois est tout compte fait l'histoire d'une défaite. Evénements politiques internationaux, divisions internes, Paix du Travail : tout s'est enchaîné très vite et négativement pour la « bande à Tronchet ». Mais cette défaite finale ne peut faire oublier les batailles gagnées et les espoirs soulevés. Entre 1928 et 1932, la Ligue d'Action du Bâtiment constitue l'exemple le plus marquant du succès obtenu par les ouvriers anarchistes genevois, à la fois face au syndicalisme chrétien-social, à l'Etat « bourgeois », au patronat et à la majorité syndicale suisse. La lutte systématique et protéiforme de la L.A.B. a permis d'imposer un système de conventions de travail encore mal reconnu. Elle a aussi été un « combat pour la dignité », particulièrement lorsque la crise a durement frappé les classes sociales inférieures. L'anarcho-syndicalisme a donc offert à Genève une touche ouvrière originale dans le paysage helvétique. Cette singularité a même inspiré au-delà des frontières cantonales, comme en témoigne le bourgeonnement géographique des Ligues, autre signe de réussite. Le tour de force anarcho-syndicaliste est souligné par un dernier facteur, les fortes réactions déclenchées par la Ligue d'Action. L'effroi et le scandale provoqués dans les rangs bourgeois se sont faits l'écho bruyant de la large sympathie inspirée à gauche, particulièrement dans le rapport amical entretenu avec l'U.S.C.G. Une exception à cet enthousiasme socialiste doit être relevée, celle des « Nicolistes » durant la période de gouvernance (1933-1936).

La Ligue a eu comme principal effet, même si elle n'était pas seule, d'imposer au gouvernement la problématique de la réglementation des rapports employeurs-employés. Elle a même convaincu certaines personnalités « bourgeoises » de la légitimité de cette cause ouvrière. Il y a avant tout la prise de position du gouvernement genevois en 1928 – 1929. Il reconnaissait la justesse des démarches officielles de la F.O.B.B. pour demander le respect des conventions, tout en soulignant son impuissance de fait. Un autre témoignage, particulièrement savoureux, est donné par le journaliste Léon Savary en 1935, revenant sur la vie de la Ligue. Révélateur de l'angoisse provoquée dans le camp bourgeois, Savary tonne dans un premier temps contre la violence et l'illégalité de la « bande à Tronchet » :

Le scandale dure depuis longtemps. Il se reproduit de samedi en samedi, automatiquement. Des énerguemènes envahissent, non point seulement des chantiers, mais des domiciles privés, pour faire observer de prétendues ordonnances dont ils sont les seuls auteurs<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> SAVARY Léon, « En passant... que fait l'autorité ? », *La Tribune de Genève*, 6 mars 1935. « Autant dire que l'anarchie la plus complète règne dans ce domaine et que les libertés, jusqu'ici considérées comme une des bases mêmes de la société sont abolies. Si la loi ne s'oppose pas à une telle pratique, en quel nom des individus irresponsables, qui jouissent d'une tolérance inconcevable et injustifiée, se mêlent-ils d'une affaire qui ne les regarde en rien et recourent-ils à des voies de fait pour imposer leur caprice ? »

Dans sa conclusion, Savary appelle même les citoyens, en dernier recours, à s'armer contre ces « énergomènes<sup>2</sup> ». Ce même journaliste revient pourtant une semaine plus tard rectifier ce premier article assassin. Savary se montre soudain étonnement compréhensif à l'égard de l'action directe de la F.O.B.B. Après avoir rencontré Tronchet, « qui n'a rien du terroriste qu'on se plaît à imaginer<sup>3</sup> », il reconnaît le bien-fondé des interventions de la Ligue :

La F.O.B.B. ne demande pas mieux que de faire respecter ses clauses par des moyens pacifiques. Mais il n'existe pas de loi [...] Les représentants des syndicats m'ont formellement déclaré, au surplus, qu'au cours des interventions en question, leur dessein n'est pas d'user de violence, mais de persuasion. Celle-ci, dans de très nombreux cas inconnus du public, s'est révélée efficace. Beaucoup plus rarement les choses se sont gâtées, sans qu'il y eût préméditation de la part des membres de la F.O.B.B.<sup>4</sup>.

De tels propos sont plus frappants encore lorsque l'on sait que l'homme ne partageait pas vraiment une sensibilité de gauche, même s'il représente un certain anticonformisme bourgeois<sup>5</sup>. Si nous citons ce long témoignage en guise de conclusion, c'est qu'il nous paraît révélateur d'une certaine dialectique : deux conceptions étaient simultanément à l'œuvre dans la Ligue. Aux côtés de sa rhétorique maximaliste et de sa violence expiatoire, le mouvement était aussi un organe de négociation dirigé vers un but précis, à court terme, celui du respect des conventions. La L.A.B. cristallise en quelque sorte le passage – jamais définitif – du principe d'utopie à celui de réalité à l'œuvre dans le mouvement anarchiste romand de l'entre-deux-guerres. Il ne faut donc pas conjecturer un paradoxe entre l'illégalité des moyens employés et la légitimité des fins. Etablie par Jacques Julliard, la typologie du syndicat libertaire en trois niveaux complémentaires peut être utile à la compréhension de cette dialectique<sup>6</sup>. Si le premier niveau, administratif, s'attache à la solidarité et aux secours entre membres, le deuxième est représenté par l'action revendicative, sur le terrain, typiquement celui où officie la Ligue d'Action. Le dernier niveau est occupé par l'idéal de révolution sociale. La L.A.B. a donc été le point nodal entre le syndicalisme participatif de la F.O.B.B. et les aspirations anarchistes du groupe du Réveil.

Au départ, la garantie des contrats de travail était une étape pour les Ligueurs vers un ailleurs utopique qui constituait la charpente idéologique du mouvement. Ce contractualisme n'était donc pas un horizon indépassable. Pourtant, le contexte historique général n'a pas permis aux anarchistes d'aller plus loin dans leurs idéaux autogestionnaires. D'étapes provisoires, les conventions collectives en sont devenues étape terminale, dernier arrêt avant liquidation. Il ne faut pas comprendre cette tension schématique entre « réforme » et « révolution » comme un frein aux ambitions anarcho-syndicalistes. Au contraire, cette conclusion plaide pour une

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> SAVARY Léon, « En passant, une heure avec Lucien Tronchet », *La Tribune de Genève*, 10 et 11 mars 1935.

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> Léon Savary (1895-1986) : journaliste et écrivain neuchâtelois, converti au catholicisme. Il travaille à la *Tribune de Genève* de 1923 à 1935, avant de devenir son correspondant pour la politique fédérale. L'écrivain est reconnu pour son caractère sarcastique et érudit. Voir *Schweizer Lexikon*, Bd. 5, Luzern, Mengis + Ziehr, 1993, p.529.

<sup>6</sup> Voir JULLIARD, *op. cit.*, p.227.

complémentarité bien délimitée entre adaptation et révolution, entre progressisme et radicalisme, entre avancées concrètes et idéaux directeurs à l'intérieur de la Ligue. N'oublions pas non plus de rappeler le caractère constructeur et relatif de notre recherche. Si la dialectique entre réforme et révolution accompagne la vie de la L.A.B, ces deux facteurs constitutifs ne peuvent être que théoriquement individualisés. Dans leur réalité vécue, ils ont été proprement indissociables.

Une perspective temporelle placée sur le temps long a paru fondamentale pour comprendre l'évolution générale des attentes anarcho-syndicalistes. Il a fallu comparer le mouvement avec ses bases idéologiques élaborées avant la Première Guerre mondiale. Suite à l'échec de la F.U.O.S.R., une actualisation a été effectuée par le mouvement libertaire genevois. L'anarchisme ouvrier décidait de mettre l'accent sur les capacités de gain à court terme par rapport à ses idéaux révolutionnaires et autonomistes<sup>7</sup>. C'est principalement ce fait qui explique la tactique « entriste » à l'intérieur du syndicalisme officiel de la F.O.B.B., puis la lutte pour les conventions de la Ligue. Cette tactique a porté ses fruits dans le domaine de la construction et permis à l'anarchisme de sortir de sa marginalité. Dans cette émulation, le syndicat de la F.O.B.B. a lui aussi profité des méthodes d'action directe importées de l'anarchisme pour conquérir d'importants succès. La Ligue d'Action a donc été un marqueur percutant de la synthèse entre anarchisme et syndicalisme – mais également le révélateur de leurs tensions, puisque la disparition de la L.A.B. est concomitante de la fin de la large collaboration entre les deux mouvances. Compagnons d'infortune, mouvement ouvrier « maximaliste » et anarchisme seront tous les deux défaits au moment de l'éclatement de la Deuxième Guerre mondiale.

Si le projet insurrectionnel n'a plus été suffisamment porteur dans l'entre-deux-guerres, du moins dans sa pratique quotidienne, il ne faut pas conclure à sa disparition. La « révolution » comme idéal-type est restée présente au moins jusqu'en 1933 dans la rhétorique du syndicat genevois de la F.O.B.B. D'autant que d'esprit et de corps, la Ligue a constitué l'excroissance radicalisée d'un syndicalisme d'action directe. Jusqu'au début des années trente, toutes les perspectives étaient encore ouvertes pour l'anarcho-syndicalisme. Notre regard rétrospectif, celui qui se porte sur l'évolution de la F.O.B.B. genevoise des années trente, sur sa progressive institutionnalisation, peut masquer quelque peu cette ouverture. Enfin, la trace indélébile laissée dans la mémoire ouvrière marque l'importance identitaire et collective qu'a revêtue la Ligue anarcho-syndicaliste. Ses actions « coup de poing », son aspect frondeur et insoumis ont constitué l'apogée de la carrière de ces militants syndicaux.

---

<sup>7</sup> Marianne Enckell développe une même idée. Pour elle, il existe dans la F.O.B.B. de l'entre-deux-guerres, « une nostalgie du syndicalisme révolutionnaire, mais c'est l'efficacité, l'engagement, l'adaptation des méthodes et la situation actuelle qui est visée. » ENCKELL (1967), *op. cit.*, p.34.

D'autres propriétés fondatrices de la Ligue d'Action peuvent éclairer son développement. Une première est illustrée par l'union composite de différentes tendances d'ultragauche et d'extrême-gauche sous le drapeau noir de la L.A.B. La collaboration effective et quasi-totale de la mouvance communiste a été bien supérieure à notre hypothèse de départ. Les gains concrets ont ici transcendé les éternelles querelles de clocher. Une seconde illustration de ce pragmatisme a été donnée par le parcours ambigu de Lucien Tronchet. Si l'anarchiste a mis en avant l'action sur l'organisation, il n'a jamais oublié de s'asseoir à la table des négociations pour obtenir des gains immédiats. L'homme était tout à la fois un combattant parmi ses pairs et un meneur charismatique et souverain. Il s'est surtout montré plus conciliant que Luigi Bertoni, à l'inflexibilité légendaire. Le Tessinois ayant cédé l'activisme ouvrier à son dauphin dans l'entre-deux-guerres, un facteur de rupture générationnelle était à l'œuvre dans le cercle anarchiste genevois. L'émancipation de Tronchet au cours des années trente ne fera que confirmer cette différence de style.

Le succès, provisoire mais établi, de la Ligue d'Action portait en lui la dissolution et la réorientation de cet organe de combat. L'évolution conjoncturelle a été le second facteur explicatif de son érosion progressive. Pourtant, les rapports entre combativité syndicale et champ économique ne sont jamais normatifs. L'action de démolition des taudis en décembre 1935 le prouve, alors que la dépression atteint pratiquement son apogée dans la région. Mais il est vrai que le facteur économique a eu une influence fondamentale sur l'évolution du syndicalisme de la « bande à Tronchet ». Alliée à la problématique fasciste, l'évolution conjoncturelle négative explique le virage d'intégration de la F.O.B.B. genevoise au cours des années trente. Une logique interne au groupe a également joué : à vingt ans, les militants montaient plus facilement « au front » qu'à trente ou quarante. A partir de 1933 – 1934, la balance F.O.B.B. commence à nettement pencher vers son pendant « syndical » au détriment de sa composante « anarchiste ». Alors qu'auparavant, Lucien Tronchet s'empressait de mettre en avant, dans ses rapports annuels, l'action directe comme instrument premier de lutte, les rapports post-1934 ne laissent plus de place à une quelconque idéologie anarcho-syndicaliste.

Ce qui frappe dans ces différentes évolutions, c'est avant tout la « brutalité » avec laquelle les changements prennent forme. L'ascension et le déclin de la L.A.B. occupent un espace temporel d'un peu plus de six années. Il a fallu à la Ligue une longue et patiente maturation intellectuelle dans les années vingt. Mais une fois lancé, l'organe a rapidement trouvé son *optimum* de combat, avant de se métamorphoser à la défaveur de la Crise économique. La Genève de l'entre-deux-guerres constitue ainsi un terreau particulièrement fertile pour l'étude des forces sociales, car elle représente le microcosme radicalisé des développements

généraux à l'œuvre dans la société suisse. Tout comme l'influence de l'extrême-droite, l'extrémisme minoritaire et non-conformiste des anarchistes a contribué à exacerber les passions de l'ensemble de la classe politique locale<sup>8</sup>.

Le triomphe du système des conventions collectives dans l'après-guerre ne comporte-t-il pas en lui l'abandon naturel et logique de l'action directe comme moyen de pression ? D'une certaine façon partielle oui, si l'on se base sur l'aspect pragmatique qu'a pu défendre la Ligue d'Action, au détriment de ses propriétés « révolutionnaires ». La Ligue portait dans ses gènes des composantes qui, bien qu'extérieures à l'idéal libertaire, se sont imposées de façon absolue dans le contexte du miracle économique des Trente Glorieuses. Qu'est-ce que les commissions de contrôle, sinon une version légalisée et reconnue des Ligues d'action ?

Quelques-unes des conceptions combattives inspirées par l'anarcho-syndicalisme continuent en outre d'inspirer certains acteurs syndicaux, souvent symboliquement, parfois plus concrètement. Sans vouloir aborder les idéaux sociaux d'autogestion résurgents depuis mai 68, l'action directe est une menace qui plane aujourd'hui encore sur les relations de travail. Un exemple contemporain peut être mentionné : fondé en 2004, UNIA, le plus grand syndicat de Suisse, a récemment fait bondir certains tenants du libéralisme économique. Dans une édition de septembre 2007, *Die Weltwoche* faisait sa une du syndicat interprofessionnel en parlant de « mafia syndicale<sup>9</sup> ». L'hebdomadaire zurichois y brocardait entre autres les « actions commando agressives (*überfallartige Kommandoaktionen*)<sup>10</sup> » de certains syndicalistes de la construction, responsables selon lui de « violations de domicile<sup>11</sup> » caractérisées lors de leurs interventions. Cette critique, originale mais pas inédite, avait éveillé notre curiosité et orienté notre regard sur la genèse profonde des relations de confrontation entre patrons et ouvriers, longtemps obscurcie par le mythe de la Paix du Travail.

Si la comparaison *stricto sensu* de l'entre-deux-guerres avec le contexte actuel paraît délicate et source de nombreuses simplifications, elle n'en reste pas moins intellectuellement stimulante. En 2007 – 2008, l'âpre négociation entre patronat et syndicats de la construction a rappelé à quel point l'idée d'un champ économique régulé par le système des conventions collectives était une norme toute artificielle. Depuis les Trente Glorieuses, la *doxa* populaire conçoit la Suisse comme un pays où la grève n'appartient pas au droit du travail. Il est vrai

<sup>8</sup> Voir aussi FAVEZ Jean-Claude, « Genève et la crise des années trente. Quelques éléments de réflexion et de suggestion » in *Pour une histoire qualitative*, Etudes offertes à Sven Stelling-Michaud, Genève, Presses universitaires romandes, 1975, p.264.

<sup>9</sup> ENGELER Urs Paul, « Die Fertigmacher », *Die Weltwoche*, 6 septembre 2007, pp.32-39. « Immer brutaler versuchen die Gewerkschafter der Unia, dem noch halbwegs freien Schweizer Arbeitsmarkt ihr Diktat aufzuzwängen. Sogar mit wachsender Duldung der Behörden. »

<sup>10</sup> *Idem.*, p.32.

<sup>11</sup> *Idem.*, p.34. Après l'action, les propriétaires du chantier ont qualifié UNIA de « Gestapo-mässig agierend. »

que les années 1961, 1973, 1987 et 1993 n'ont dénombré aucune journée de cessation volontaire du travail<sup>12</sup>. La Constitution suisse révisée de 1999 explique pourtant que « la grève et le lock-out sont licites quand ils se rapportent aux relations de travail et sont conformes aux obligations de préserver la paix du travail ou de recourir à une conciliation<sup>13</sup>. » Il y a donc constitutionnellement une capacité à reconnaître l'action directe qu'est la grève comme un droit, tout en lui soumettant une condition : pas de mouvement de lutte sans négociation et sans cadre légal.

Depuis le milieu des années nonante, le paradigme d'un syndicalisme de conciliation semble s'être renversé en faveur d'une approche syndicale plus frontale. Les mouvements de grève sont plus nombreux et plus suivis<sup>14</sup>, et la tendance extra-légale s'affirme en cette décennie 2000. Mentionnons les exemples du barrage du tunnel de Baregg (novembre 2002) ou de la grève de Swissmetal Boillat à Reconvilier (début 2006). Le renouvellement de la convention nationale de la construction, signé en avril 2008, est une autre illustration du phénomène. Il a fallu un combat de près d'une année, entrecoupé de grèves, parmi les plus dures et les plus longues de ces dernières années, de menaces patronales, de disparités cantonales et de la médiation d'un délégué fédéral (Jean-Luc Nordmann) pour que syndicats et patronat signent une convention garantissant la souplesse des horaires de travail (revendication patronale) et l'augmentation des salaires (revendication syndicale)<sup>15</sup>. Si l'action directe a totalement disparu du paysage sous forme de sabotage, de boycott ou de label, elle est bien présente lorsqu'elle prend les traits d'une grève. En amont d'une convention, son déclenchement reste donc, dans d'étroites limites, garanti par la Constitution. En aval d'un contrat collectif par contre, c'est le principe de Paix du Travail et de collaboration qui l'emporte. La Convention nationale de la construction de 2008-2010 engage ainsi les parties contractantes à « respecter la paix absolue du travail [...]. En conséquence, toute action susceptible de troubler le déroulement normal du travail, telle que grève, menace de grève, [...] de même que toute mesure punitive [...] est interdite<sup>16</sup>. » Voilà probablement l'espace actuel où il faut chercher le retournement le plus spectaculaire de l'esprit anarchiste ouvrier de l'entre-deux-guerres : de 1928 à 1935, les Ligueurs se sont servis de l'action directe *en aval* des conventions collectives, pour mieux les garantir.

<sup>12</sup> Voir DEGEN Bernard, « Grèves » in *DHS*.

<sup>13</sup> *Constitution fédérale*, 1999, titre 2, chapitre 1, art. 28, « Liberté syndicale ». Disponible sur le site de la Confédération helvétique [<http://www.admin.ch/ch/f/rs/101/a28.html>], consulté en novembre 2008.

<sup>14</sup> DEGEN Bernard, « Grèves » in *DHS*.

<sup>15</sup> En toile de fonds se posait encore l'épineuse question des accords bilatéraux entre la Suisse et l'Union européenne. Voir *Le Temps*, 20 et 29 décembre 2007, 15 avril 2008.

<sup>16</sup> *Convention nationale du secteur principal de la construction*, 2008, art.7, al. 2, pp.13-14. Disponible sur le site d'UNIA [[http://unia.ch/uploads/media/CNo8\\_complet.pdf](http://unia.ch/uploads/media/CNo8_complet.pdf)], consulté en novembre 2008.

## SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

### 1. SOURCES MANUSCRITES

#### Archives fédérales, Berne

- |                           |   |
|---------------------------|---|
| E21                       | Tronchet Pierre, 1932-4, 9569.  |
| E4320 (B) 1974/47, Bd. 1  | A.5-10 Tronchet Henri, Sprengstoff-Attentat 1935.   |
| E4320 (B) 1974/47, Bd. 62 | C.4.1. Réveil, Anarchisten – Gruppe Genf 1937 – 1942.<br>C.4-6. Anarchisten Allgem.<br>C.4-21. Buffat Adrien et Heger Octave, Lausanne. |
| E4320(B) 1975/40, Bd. 39  | C.8.335. Tronchet Lucien (1922-57).   |

#### Centre international de recherche sur l'anarchisme (CIRA), Lausanne

- |             |   |
|-------------|---|
| Suisse FR 3 | « Anciens », correspondance Tronchet (1928-1931).<br>« 1927 – 1939 ». |
|-------------|---|

Archives Auzias, entretien avec Lucien Tronchet (retranscriptions), 19 mars 1979.

#### Collège du Travail, Genève

- |                                  |  |
|----------------------------------|--|
| Archives Lucien Tronchet         | C.1. Syndicalisme en Suisse – F.O.B.B.<br>K.5. La destruction des taudis.<br>N.1. Anarchisme, Anarchistes – Documents biographiques.<br>S.1. Résumés de cours, conférences.<br>T.5 Combats pour la dignité ouvrière – sources, notes et correspondance |
| Archives Henri Tronchet, boîte a | « Anars 1 » : documentation sur le mouvement anarchiste en réponse à une lettre de J.-P. Bottinelli en vue d'une publication, sans date.<br>« Anars 2 » : notes sur la démolition des taudis (décembre 1935).  |
| Archives Louis Piguet, boîte V   | 3.1. Correspondance 1932-1950.   |
| Archives S.I.B. (ex-F.O.B.B.)    | 88. Correspondance 1942.<br>141. Correspondance 1932.<br>142. Documents Section I – 1926-1941.<br>164. Rapports d'activité (1921-1940) et propagande (1930-1944).  |

### 2. SOURCES PUBLIEES

#### Publications officielles

*Mémorial des séances du Grand Conseil*, tome II, du 25 mai au 18 décembre, Genève, Imprimerie Albert Kundig, 1935.

Revue et journaux [avec cote de localisation]

Consultation systématique v. 1928 – v. 1935 :

*L'Ouvrier sur bois et du bâtiment, organe officiel de la Fédération des ouvriers du bois et du bâtiment de la Suisse* [Bibliothèque nationale suisse : Q 241].

*Le Réveil anarchiste* [CIRA].

Consultation périodique :

*Le Courrier de Genève* [Bibliothèque publique et universitaire de Genève : Rc 23].

*Le Drapeau rouge* [BPU : Rc 380].

*La Gazette de Lausanne* [BNS : Zf 769]

*Le Journal de Genève* [BNS : Zf 776].

*La Liberté syndicale* [BPU : Rc 854].

*Le Pilon, organe de libre critique* [BNS : Rq 4725].

*La Suisse* [BPU : Rc 150].

*Le Travail* [BNS : Zf 376].

*La Tribune de Genève* [BNS : Zf 774].

Recueils statistiques

*Annuaire statistique de la Suisse*, publié par le Bureau fédéral de statistique, Bern, Stämpfli & Cie, 1928 – 1935.

Témoignages de militants et autobiographies

BÖSINGER André, *Souvenirs d'un rebelle, 60 ans de luttes d'un libertaire jurassien*, Saint-Imier/Dôle, Canevas, 1992.

HUBACHER Charles, « Le mouvement anarcho-syndicaliste en Suisse romande, 1905-1914 » in *L'Union syndicale suisse, 1880 – 1930*, Frédéric Heeb et Charles Schürch (sld.), Genève, Imprimeries populaires, 1933, p.755-766.

TRONCHET Lucien, *Clovis Pignat, qui est-ce ?, ou la vocation syndicale*, Lausanne, Editions du Grand-Pont, 1971.

- *Combats pour la dignité ouvrière*, Genève, Ed. Grounauer, 1979.

VINCENT Jean, *Raisons de vivre*, Lausanne, Editions de l'Aire, 1985.

WEBER Beat, *Les travailleurs dans la cité, Vie syndicale à Genève*, Lausanne, L'Age d'Homme, 1987.

Doctrine

*Encyclopédie anarchiste*, Sébastien Faure (sld.), 4 vol., Paris, Ed. de la Librairie internationale, 1934.

POUGET Emile, *L'Action directe*, Paris, s.d. [1910].

### 3. SOURCES ORALES (retranscriptions)

André Bösiger, *Eugène Prono et la Ligue d'Action du Bâtiment, Genève, 1929-1939*, Lausanne, CIRA, 2005.

AUZIAS Claire, *Mémoires libertaires, Lyon 1919 – 1939*, Paris, L'Harmattan, 1993.

WIST Christiane, *Des anciens du bâtiment racontent..., la vie quotidienne et les luttes syndicales à Genève, 1920 – 1940*, Genève, Collège du Travail, 1984.



- *Ils ont bâti la ville, Genève 1920 – 1940, Ouvriers et artisans racontent*, Genève, Collège du Travail, 1988.

#### 4. BIBLIOGRAPHIE SELECTIVE

##### Instruments de travail

*Archives, histoire et identité du mouvement ouvrier*, Alda de Giorgi, Charles Heimberg, Charles Magnin (éd.), Genève, Collège du Travail, 2006.

BETTINI Leonardo, *Bibliografia dell'anarchismo*, volume I, tomo 2, periodici e numeri unici anarchici in lingua italiana pubblicati all'estero (1872-1971), Firenze, cp editrice, 1976.

BIANCO René, *Un siècle de presse anarchiste d'expression française (1880-1983)*, Doctorat d'Etat, Aix, Marseille, vol. 4, 1987.

BLASER Fritz, *Bibliographie zur Geschichte des schweizerischen Zeitungswesens*, Basel, Birkhäuser, 1956-1958.

*Dictionnaire historique de la Suisse [DHS]*, publié par la Fondation DHS, réd. en chef Marco Jorio, Hauterive, G. Attinger, 2002- [consultable à l'adresse <http://www.hls-dhs-dss.ch/>].

*Histoire sociale et mouvement ouvrier : un bilan historiographique, 1848-1998, Sozialgeschichte und Arbeiterbewegung : eine historiographische Bilanz, 1848-1998*, Brigitte Studer et François Vallotton (sld.), Lausanne, Editions d'En Bas, Zürich, Chronos, 1997.

*Images et événements genevois, 1900 – 1945*, préface de Guy-Olivier Segond, Genève, Editions Slatkine, 1989.

*Schweizer Lexikon : in sechs Bänden*, Luzern, Mengis + Ziehr, 1993.

*Statistique historique de la Suisse*, Hansjörg Siegenthaler (sld.), Zurich, Chronos, 1996.

##### Généralités

BARTSCH Günter, *Der internationale Anarchismus, 1862 – 1972*, Hannover, Niedersächsischen Landeszentrale für politische Bildung, 1972.

*Cent ans de police politique en Suisse (1889 – 1989)*, Hans Ulrich Jost (et al.), Lausanne, Association pour l'étude de l'histoire du mouvement ouvrier & Ed. d'En Bas, 1992.

COLSON Daniel, « Proudhon et le syndicalisme révolutionnaire », disponible sur *R.A. Forum* [[raforum.info/article.php3?id\\_articles=3475](http://raforum.info/article.php3?id_articles=3475)], [2007], site consulté en février 2008.

ENCKELL Marianne, *Una piccola storia dell'anarchismo*, Lugano, La Baronata, 2006.

*Histoire de Genève*, Paul Guichonnet (sld.), 3<sup>e</sup> édition, Toulouse, Privat, Lausanne, Payot, 1986.

JOST Hans-Ulrich, « Menace et repliement (1914-1945) », in *Nouvelle de la Suisse et des Suisses*, Beatrix Mesmer, Jean-Claude Favez et Romano Brogginì (sld.), 2<sup>ème</sup> édition revue et augmentée, Lausanne, Payot, 2004.

JULLIARD Jacques, *Fernand Pelloutier et les origines du syndicalisme d'action directe*, Paris, Seuil, 1971.

*Le syndicalisme révolutionnaire*, Textes choisis et présentés par Henri Dubief, Paris, Armand Colin, 1969.

MANFREDONIA Gaetano, *L'anarchisme en Europe*, coll. Que sais-je ?, Paris, PUF, 2001.

PREPOSIET Jean, *Histoire de l'anarchisme*, Paris, Tallandier, 2005.

RUFFIEUX Roland, *La Suisse de l'entre-deux-guerres*, Lausanne, Payot, 1974.

WINOCK Michel, *La gauche en France*, Paris, Perrin, 2006.

#### L'anarchisme en Suisse romande

AMAR Jean-Louis, *Le Réveil Anarchiste, organe d'un mouvement libertaire genevois (1900-1980)*, Genève, Département d'histoire nationale, 1981 (mémoire de licence, non publié).

BOTTINELLI Gianpiero, *Luigi Bertoni, La coerenza di un anarchico*, Lugano, Edizioni La Baronata, 1997.

« Dossier LAB », in *MA !*, No. 11, Genève, mars 1987.

ENCKELL Marianne, *Un journal anarchiste genevois : le Réveil (1900-1940)*, Genève, Faculté des sciences économiques et sociales, 1967 (mémoire de licence, non publié).

FILGUEIRAS CASAL Miguel, *Genève : les anarchistes romands et la guerre d'Espagne, ou une histoire des influences anarcho-syndicalistes au sein de la classe ouvrière genevoise*, Genève, Département d'Histoire générale, 2000 (mémoire de licence, non publié).

REBETEZ Véronique, « Des anarchistes contre la Première Guerre mondiale », in *Cahiers AEHMO*, 23, 2007, pp.15-32.

#### Syndicalisme et économie

BERENSTEIN-WAVRE Jacqueline, DE GIORGI Alda, GOLAY Eric, « Lucien Tronchet, syndicaliste de choc » in *Confrontations*, Cahier No 3 de la Fondation du Collège du Travail de Genève, 1998.

COVO-GERBER Yvette, AREIAS-TAVEIRA Manuel, *Structure économique et luttes syndicales à Genève, 1927 – 1937*, Genève, Faculté des sciences économiques et sociales, 1974 (mémoire de licence, non publié).

DEGEN Bernard, *Abschied vom Klassenkampf, Die partielle Integration der schweizerischen Gewerkschaftsbewegung zwischen Landesstreik und Weltwirtschaftskrise (1918-1929)*, Basel, Helbing & Lichtenhahn, 1991.

DE OCHANDIANO Jean-Luc, *Formes syndicales et luttes sociales dans l'industrie du bâtiment. Lyon 1926-1939. Une identité ouvrière assiégée ?*, Maîtrise sous la direction de F. Thébaud, Université de Lyon II, 1996 [à titre indicatif, non consulté].

GARBANI Philippe, SCHMID Jean, *Le syndicalisme suisse, Histoire politique de l'Union syndicale 1880 – 1980*, Lausanne, Editions d'En Bas, 1980.

GILARDI Paolo, *De la « Genève rouge » à la Paix du Travail, Mouvement ouvrier et patronat genevois face à la question de la paix sociale, 1935 – 1938*, Genève, Editions Que Faire ?, 1987.

GUEX Sébastien, « La pauvreté en Suisse dans l'entre-deux-guerres », in *Cahiers AEHMO*, 4, 1987, pp.53-62.

*La valeur du travail. Histoire et histoires des syndicats suisses*, Valérie Boillat, Bernard Degen et al., Lausanne, Antipodes, 2006.

RUFFIEUX Roland, *Le Mouvement chrétien-social en Suisse romande, 1891 – 1949*, Fribourg, Editions universitaires, 1969.

VUATTOLO August, *Geschichte des schweizerischen Bau- und Holzarbeiterverbandes, 1873-1953*, III. Band, Zürich, Genossenschaftsdruckerei, 1956.

La gauche suisse et genevoise

CANTINI Claude, « L'Union des chômeurs de Lausanne, 1934-1939 » in *Cahiers AEHMO*, 10, 1994, pp.52-67.

GROUNAUER Marie-Madeleine, *La Genève rouge de Léon Nicole, 1933-36*, Genève, Editions Adversaires, 1975.

HEIMBERG Charles, « Entre internationalisme et communauté nationale : le mouvement ouvrier et la politique suisse à son égard », in *Les relations internationales et la Suisse*, J.-C. Favez, H.-U. Jost, F. Python (sld.), Lausanne, Editions Antipodes, 1998, pp.265-282.

*L'autre Genève, Faubourg Saint-Gervais*, Genève, Editions Zoé, 1992.

MONETTI Neria, *Le sort du front unique à Genève pendant les années trente*, Fribourg, Faculté des Lettres de l'Université de Fribourg, 1976 (mémoire de licence, non publié).

RAUBER André, *Histoire du mouvement communiste suisse*, Genève, Slatkine, 1997.

- *Léon Nicole, le franc-tireur de la gauche suisse (1887-1965)*, Genève, Slatkine, 2007.

REY Michel, *Genève 1930-1933 : la révolution de Léon Nicole*, Berne, Francfort, P. Lang, 1978.

SANTI Flavio, « Les secours aux chômeurs 1934 – 1937 », in *Arbeite wer kann ! Travaille qui peut !*, Chantal Lafontant et Jacqueline Milliet (sld.), Zürich, Limmat Verlag, Lausanne, Editions d'en bas, 1996, pp.122-131.

SPIELMANN Alex, *L'aventure socialiste genevoise : 1930-1936 : de l'opposition à l'émeute, de l'émeute au pouvoir, du pouvoir à l'opposition*, Lausanne, Payot, 1981.

STUDER Brigitte, « Les communistes genevois, Léon Nicole et le Komintern dans les années trente » in *Bulletin de la société d'histoire et d'archéologie de Genève*, t.22, 1992, p.65-85.

- *Un parti sous influence, le Parti communiste suisse, une section du Komintern, 1931 à 1939*, Lausanne, L'Age d'Homme, 1994.

ULMI Nic et HUBER Peter, *Les combattants suisses en Espagne républicaine (1936-1939)*, Lausanne, Antipodes, 2001.

**LISTE DES ANNEXES****Page**

I.	Le syndicalisme d'action directe, schématisation	48
II.	Effectifs de la F.O.B.B. genevoise	58
III.	Effectifs syndicaux en Suisse	59
IV.	Rapport annuel de la F.O.B.B. genevoise, 1930	65
V.	Evolution des conventions de travail conclues par la F.O.B.B.	68
VI.	Convocation de la Ligue d'Action, août 1930	84
VII.	Effectifs de la L.A.B. mentionnés par <i>L'Ouvrier</i>	85
VIII.	Rédacteurs des comptes-rendus L.A.B.	86
IX.	Les Ligues d'Action en Romandie	97
X.	Le chômage à Genève (moyenne annuelle)	103
XI.	Bilan de l'action de la démolition des taudis	133

**LISTE DES ILLUSTRATIONS**

Titre	Groupe d'ouvriers à Lausanne en 1933, (Lucien Tronchet, 5 <sup>ème</sup> depuis la gauche au dernier rang), Fonds photographique du Collège du Travail	1
I.	Lucien Tronchet, 2 août 1930, Archives fédérales.	54
II.	Première page du <i>Pilori</i> du 24 janvier 1931.	77
III.	Affiche de la Fédération des Corporations, septembre 1933, reproduite in WEBER, <i>op. cit.</i> , p.131.	117
IV.	Affaire de la rue de la Violette, Fonds photographique du CdT.	122

**TABLE DES MATIERES**

<i>REMERCIEMENTS</i> .....	2
<i>LISTE DES ABREVIATIONS</i> .....	3
<i>INTRODUCTION</i> .....	4
1. Problématiques .....	5
2. Sources et méthode .....	9
3. Etat de la question.....	12
<i>CONTEXTES : L'ANARCHISME DANS LE MONDE OUVRIER ROMAND</i> .....	14
<b>I. L'anarchisme genevois de l'entre-deux-guerres : racines, permanences et réorientations</b> .....	<b>14</b>
1.1. Les racines idéologiques : la Fédération jurassienne, première Internationale antiautoritaire .....	16
1.2. La base de la <i>praxis</i> : le syndicalisme révolutionnaire français .....	18
1.3. L'expérience concrète : la Fédération des Unions ouvrières de Suisse romande	20
1.4. Structures : le groupe du Réveil .....	25
1.4.1. <i>Le Réveil anarchiste</i> , organe de la continuité .....	27
1.4.2. La figure de « père » de Luigi Bertoni.....	28
<b>II. Le monde ouvrier genevois des années vingt</b> .....	<b>30</b>
2.1. La « lutte des classes » en question .....	32
2.2. La difficile renaissance syndicale de l'après-Grève générale .....	36
2.2.1. La création simultanée de la F.O.B.B. et du Syndicat international autonome à Genève .....	37
2.2.2. La tactique « entriste » en action .....	39
2.3. La Fédération anarchiste romande, une expérience inaboutie .....	42
<b>III. Anarcho-syndicalisme ou syndicalisme d'action directe – essai de définition</b> .....	<b>45</b>
3.1. L'état de la question dans les années vingt et trente .....	45
3.2. La F.O.B.B. genevoise, réformiste ou révolutionnaire ? Esquisse d'un syndicat sous tension permanente .....	48
3.3. La personnalité charismatique et complexe de Lucien Tronchet .....	51
<b>IV. Les revendications ouvrières militantes de 1928 : une renaissance dans la construction</b> .....	<b>56</b>
4.1. Perspectives de lutte dans un contexte économique favorable (1925-1929) ...	57
4.2. La place de la construction dans l'économie genevoise.....	59
4.3. La « grande grève » victorieuse dans le bâtiment (mai 1928) ou les prémisses de la L.A.B. ....	62
<i>L'ACTION DIRECTE A L'ASSAULT DES CHANTIERS</i> .....	66
<b>V. Une lutte non-conventionnelle pour les conventions</b> .....	<b>66</b>
5.1. Naissance et extension « horizontale » de la Ligue d'Action.....	69
5.2. Bagarres, arrestations et procès : un flot continu d'« affaires » .....	73
5.2.1. Un incident paradigmatique : l'acquittement de l'affaire de Versoix.....	75
5.3. Le succès d'une lutte ciblée .....	79

<b>VI. La L.A.B. ou l'action directe au quotidien.....</b>	<b>82</b>
6.1. Structures et fonctionnement interne.....	82
6.2. Les différentes techniques d'action directe.....	88
6.3. L'encadrement des troupes.....	90
6.4. Composition sociologique : essai de prosopographie.....	92
6.5. Le patronat, mal absolu : une vision morale manichéenne.....	95
6.6. Emergence de Ligues en Suisse romande : une courte effervescence.....	96
6.7. Un parallèle international : le cas anarcho-syndicaliste lyonnais.....	98
 <i>LA L.A.B. DANS LE TEMPS DES PASSIONS – REORIENTATIONS ET SOLIDARITES.....</i>	 <i>101</i>
<b>VII. Extension du domaine de la lutte .....</b>	<b>101</b>
7.1. La lutte contre la Grande Dépression – grève générale et action d'éclat sur le chantier de la S.D.N. (septembre 1932).....	102
7.2. Tous unis (ou presque) à gauche contre le fascisme.....	108
7.2.1. L'émeute et la fusillade du 9 novembre 1932.....	111
7.2.2. Réaction politique face au danger « social-communiste » : les lois Martin (juillet 1933).....	116
7.3. Le Comité de Défense des Chômeurs : application nouvelle de l'action directe contre les évacuations et les saisies.....	118
7.4. La démolition des taudis de Saint-Gervais (1935) – apogée et chant du cygne d'un organe de combat.....	124
<b>VIII. Le rouge et le noir : la position anarcho-syndicaliste à l'intérieur du monde ouvrier .....</b>	<b>134</b>
8.1. Relative autonomie par rapport à la Centrale.....	135
8.2. Les deux socialismes genevois : concurrence et compromis.....	136
8.3. Les syndicats chrétiens-sociaux, ennemis déclarés.....	140
8.4. Mise au pas artificielle de l'Opposition syndicale révolutionnaire (O.S.R) : rapport bivalent avec le groupuscule communiste.....	143
8.5. Les méthodes d'extrême-droite : un troublant jeu de miroir.....	148
 <i>L'IMPACT DU MOUVEMENT A L'HEURE DE LA PAIX DU TRAVAIL : UNE DEFAITE SUR TOUS LES FRONTS ? .....</i>	 <i>152</i>
<b>XI. La déliquescence anarchiste lors de la « montée des périls » .....</b>	<b>153</b>
9.1. Un Réveil douloureux (1936-1939) : l'implosion croissante du Groupe.....	153
9.2. La guerre d'Espagne : dispersion et désillusion.....	156
9.3. La répression étatique de l'anarchisme.....	159
<b>X. Nouvelles modalités dans les rapports de travail.....</b>	<b>162</b>
10.1. La loi Duboule à Genève, une alliance radicale et corporatiste contre la F.O.B.B. ....	163
10.2. La Paix du travail, négation du syndicalisme d'action directe.....	165
 <i>CONCLUSION.....</i>	 <i>168</i>
 <i>SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE .....</i>	 <i>174</i>
 <i>LISTE DES ANNEXES.....</i>	 <i>179</i>
 <i>LISTE DES ILLUSTRATIONS .....</i>	 <i>179</i>
 <i>TABLE DES MATIERES .....</i>	 <i>180</i>

## **CURRICULUM VITAE**

Alexandre Elsig

3.12.1982  
Célibataire

Origine : Riederalp (VS)  
alexandre.elsig@gmail.com

Avenue du Midi 3-12  
1700 Fribourg

+41 78 769 11 11

### **FORMATION**

---

2007 à 2009 Université de Fribourg,  
*Master of Arts* bilingue en Histoire (branche I) et  
Philosophie (II).

2006 à 2007 Friedrich-Wilhelms-Universität Bonn,  
Programme d'échange *Erasmus*.

2003 à 2006 Université de Fribourg,  
*Bachelor of Arts* en Histoire (I) et Philosophie (II).

1997 à 2002 Lycée-Collège des Creusets à Sion,  
Maturité cantonale, section socio-économique.

1994 à 1997 Cycle d'orientation de Grône.

1988 à 1994 Ecole primaire de Chippis.

Je déclare sur mon honneur que j'ai accompli mon mémoire de licence seul et sans aide extérieure non autorisée.

Alexandre Elsig

Fribourg, le 17 février 2009